

EMC Chapitre 1 : Mon identité - Leçon

I) L'identité légale

En France, dès sa naissance, un individu obtient une **identité légale** qui permet de l'identifier **officiellement**, c'est-à-dire de le reconnaître et de le différencier des autres. Cette identité **juridique** est unique et inscrite à l'**état civil** (service public chargé d'enregistrer les actes de naissance, mariage et décès).

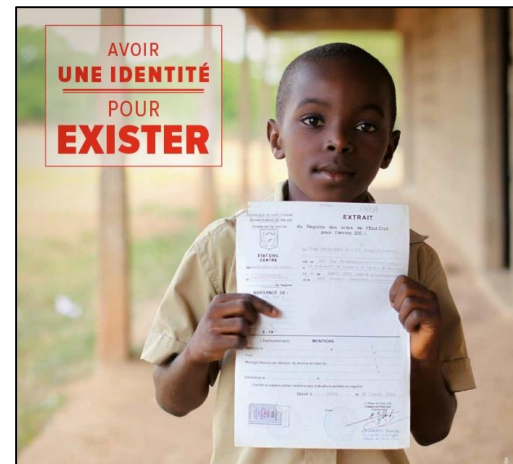


Chaque personne dispose de **papers officiels** lui permettant de prouver son identité : passeport, **carte d'identité**...

L'identité légale se compose de différents éléments : le **nom**, le **prénom**, la **nationalité**, la **filiation** (liens de parenté), la **date et le lieu de naissance**.

Au cours de sa vie, on peut **modifier quelques éléments** qui constituent l'identité légale comme le nom de famille ou le prénom. Ces changements sont strictement définis par la loi (**code civil**). Il faut par exemple que la justice reconnaisse l'intérêt légitime du changement de nom : consonance étrangère, ridicule, associé à une histoire familiale douloureuse.

Avoir une identité légale est un **droit pour chaque enfant** car cela permet d'être reconnu, scolarisé, de pouvoir voyager ou bénéficier de soins de santé. Dans le monde, près de 50 millions d'enfants n'ont pas été enregistrés à l'état-civil après leur naissance. Surnommés les « **enfants invisibles** », ils ne peuvent donc pas bénéficier de droits.



II) L'identité personnelle



Chaque personne possède aussi une **identité personnelle**. Elle est formée de nombreux éléments : **lieu de résidence**, **religion**, **profession**, **loisirs**, **goûts**, **amis**, **engagements**...

L'identité personnelle **se construit, elle évolue et s'enrichit au cours de la vie**, en fonction des rencontres et des choix de chacun. Quand je réussis des études, quand je choisis un métier, quand je m'engage dans une activité, quand je rencontre une personne, chacun de mes choix et de mes expériences développe une nouvelle facette de mon identité. Elle n'est donc **jamais figée**.

L'identité personnelle permet ainsi de distinguer les individus les uns des autres. Elle peut être **individuelle** et ne concerner qu'une seule personne ou être **collective** et concerner des personnes qui partagent quelque chose en commun : un lien de famille, une langue, des croyances religieuses, des pratiques sportives...



Toutes les identités doivent être respectées, en raison de l'égalité des êtres humains entre eux.

III) L'identité numérique

Aujourd'hui, avec le développement d'Internet, l'identité a été profondément modifiée. Des informations personnelles sont publiées sur Internet : on parle d'**identité numérique**.

L'identité numérique se construit grâce aux traces que nous laissons sur Internet :

- **Traces volontaires** à travers ce que nous publions ou disons de nous ;
- **Traces involontaires** avec ce que les systèmes informatiques retiennent de nous ;
- **Traces héritées**, c'est-à-dire ce que l'on dit ou diffuse de nous sans que nous soyons au courant.

Il faut adopter des **bonnes pratiques en ligne** : ne pas publier de données personnelles, ne pas donner ses identifiants à des amis, utiliser un pseudonyme, être respectueux des autres, ne pas publier de photographies de camarades sans leur autorisation, paramétrer ses comptes pour en limiter l'accès et toujours réfléchir avant de cliquer ou publier quelque chose.



De plus, il est important de rester méfiant face aux personnes que l'on peut rencontrer sur internet car **l'usurpation d'identité** est facile, chacun peut prétendre être n'importe qui dans le monde numérique ! Il faut donc **limiter l'accès à notre identité numérique**.

Un écrit ou une photographie postés sur internet vont rester, parfois longtemps, alors **réfléchissez bien, pensez aux conséquences** pour vous et les autres avant de publier et **soyez responsables**.

10 conseils de la CNIL pour rester Net sur le Web

1 Réfléchis avant de publier !

Sur internet, tout le monde peut voir ce que tu mets en ligne : infos, photos, opinions.



2 Respecte les autres !

Tu es responsable de ce que tu publies en ligne alors modère tes propos sur les réseaux sociaux, forums... Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas que l'on te fasse.



3 Ne dis pas tout !

Donne le minimum d'informations personnelles sur internet. Ne communique ni tes opinions politiques, ni ta religion, ni ton numéro de téléphone...

4 Sécurise tes comptes !

Paramètre toujours tes profils sur les réseaux sociaux afin de rester maître des informations que tu souhaites partager.



5 Crée-toi plusieurs adresses e-mail !

Tu peux utiliser une boîte e-mail pour tes amis et une autre boîte e-mail pour les jeux et les réseaux sociaux.



6 Attention aux photos et aux vidéos !

Ne publie pas de photos gênantes de tes amis ou de toi-même car leur diffusion est incontrôlable.

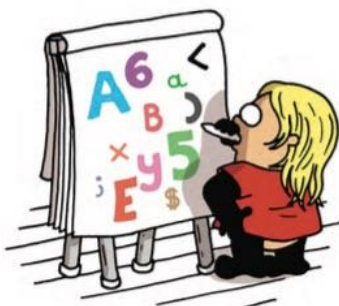
7 Utilise un pseudonyme !

Seuls tes amis et ta famille sauront qu'il s'agit de toi.



8 Attention aux mots de passe !

Ne les communique à personne et choisis-les un peu compliqués : ni ta date ni ton surnom !



9 Fais le ménage dans tes historiques !

Efface régulièrement tes historiques de navigation et pense à utiliser la navigation privée si tu utilises un ordinateur qui n'est pas le tien.

10 Vérifie tes traces !

Tape régulièrement ton nom dans un moteur de recherche pour découvrir quelles informations te concernant circulent sur internet.



CNIL
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Retrouvez d'autres conseils et astuces sur www.cnil.fr et sur www.educnum.fr ! #EducNum